



■ MÉMOIRE

La
Cit -du-Havre,
Un tr sor *encore*
n glig 

D POS  DEVANT

L'Office de consultation
publique de Montr al

DANS LE CADRE DE LA

Consultation publique sur le
Plan directeur de mise en valeur
du Secteur Bridge-Bonaventure

Juin 2023



INTRO DUCTION

La commission recommande qu'une reconnaissance patrimoniale soit accordée aux témoins architecturaux, artistiques et paysagers de l'Expo 67 sur la Cité-du-Havre, en agrandissant les limites du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène.

Rapport de consultation publique *L'avenir du secteur Bridge-Bonaventure*, recommandation 6

Office de consultation publique de Montréal,
février 2020

Photo page couverture : Cité-du-Havre, 2023. Google Earth

¹ *La Cité-du-Havre, Un trésor négligé*, 2019, déposé devant l'OCPM dans le cadre de la Consultation publique sur le secteur Bridge-Bonaventure, septembre 2019.

² *L'avenir du secteur Bridge-Bonaventure*, Rapport de consultation publique, OCPM, 24 février 2020.

³ *La Cité-du-Havre, un trésor encore négligé*, 2023, Lucette Lupien, en collaboration avec Denise Gaumont et Michel Létourneau.

Nous, les résident.es d'Habitat 67, sommes heureux et privilégiés de vivre à la Cité-du-Havre. C'est pourquoi nous avons à cœur d'exprimer notre vision dans le cadre de votre consultation sur le Plan directeur du secteur Bridge-Bonaventure. Nous voulons vous communiquer nos préoccupations face à son environnement qui se détériore et ses infrastructures publiques passablement négligées. Notre mémoire de 2019¹ a déjà fait valoir sa spécificité et ses besoins et proposé des solutions pour lui redonner son lustre perdu. Plusieurs de nos recommandations ont d'ailleurs été retenues, comme en témoigne le rapport final de l'OCPM², déposé à l'hiver 2020.

Nous voici en 2023. Nous profitons de cette nouvelle consultation pour soumettre nos recommandations sur la Cité-du-Havre, revues et ajustées en fonction du temps qui a passé et des priorités exprimées par la Ville de Montréal dans son plan stratégique 2030 et reprises dans l'actuel Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure, 2023.

La Cité-du-Havre est un véritable joyau de Montréal. Elle propose des vues uniques sur le fleuve, la ville et le port, elle héberge des édifices du patrimoine moderne exceptionnels ainsi que des parcs et espaces qui sont les seuls vrais espaces verts de tout le secteur Bridge-Bonaventure. Nous croyons qu'il est fondamental de les protéger et de les mettre en valeur.

La nouvelle consultation que vous entreprenez nous procure une occasion formidable de vous offrir nos recommandations pour assurer à la Cité-du-Havre un avenir digne de son précieux passé. Nous souhaitons, dans ce mémoire 2023³, rappeler son rôle unique en tant que témoin et site de l'histoire culturelle et sociale moderne de Montréal, du Québec et du Canada. Son patrimoine architectural et naturel constitue un attrait touristique de premier plan et une contribution exceptionnelle à la qualité de vie à Montréal. Nos recommandations pour sa mise en valeur et sa protection vont dans le même sens que les priorités de la transition écologique identifiées au Plan Stratégique Montréal 2030, en particulier concernant la carboneutralité et la préservation des espaces verts.

Richard Martel
Président d'Habitat 67

SOM MAIRE

- 4** Résumé des recommandations
- 6** Carte - Les unités paysagères de la Cité-du-Havre
- 7** Carte - Les bâtiments et œuvres d'art
- 8** Carte - La Cité-du-Havre, 1967
- 9** Son histoire
- 10** Ses caractéristiques

Problématiques et recommandations

- 11** Intégration au Parc Jean-Drapeau
 - Les espaces verts
 - Le parc-vestiges
 - Le parc de Dieppe
 - La bande riveraine
- 16** Remettre en valeur le patrimoine bâti
- 18** Désenclaver la Cité-du-Havre et faciliter la circulation automobile, cycliste et piétonnière
 - Circulation de transit
 - Rue des Irlandais et sous-voie Bonaventure
 - Sentier pédestre sur Pierre-Dupuy
- 21** Assurer le suivi des recommandations
- 21** Suggestion : Un changement de nom pour le secteur Bridge-Bonaventure
- 23** Générique

■ RÉSUMÉ

RECOMMANDATIONS

✓ RECOMMANDATION 1

Intégration au parc Jean-Drapeau

Que la Cité-du-Havre soit considérée comme faisant partie intégrante du **parc Jean-Drapeau**, puisqu'elle en constitue une composante naturelle et incontournable de par sa situation géographique, son architecture, son histoire et sa finalité.

✓ RECOMMANDATION 2

Parc-Vestiges

Qu'afin de conserver et de mettre en valeur son histoire, ses artefacts archéologiques, artistiques, architecturaux de l'Expo 67 et sa canopée luxuriante et mature, le parc-vestiges (ou l'espace-vestiges) soit cédé à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la ville de Montréal par ses propriétaires, la **SCHL** et **Ivanhoé Cambridge**, et qu'il soit considéré à l'instar de l'ensemble de la Cité-du-Havre comme faisant partie intégrante du parc Jean-Drapeau.

✓ RECOMMANDATION 3

Parc de Dieppe

Que la **ville de Montréal** remette rapidement en bonne condition le parc de Dieppe qui est dans un triste et dangereux état, indigne de sa notoriété et de sa popularité et qu'il soit agrandi en lui rattachant l'espace appelé « la pelouse de l'Habitat », situé entre le parc de Dieppe et Habitat 67.

✓ RECOMMANDATION 4

Bande riveraine

Que la bande riveraine projetée qui longe le fleuve depuis le pont Samuel-de Champlain bifurque vers l'avenue Pierre-Dupuy, à partir du Chemin des Moulins, pour rejoindre la piste cyclable actuelle et le futur sentier pédestre **OU** Que la bande riveraine qui longe le fleuve depuis le pont Samuel-de Champlain se rende au parc-vestiges pour bifurquer vers Pierre-Dupuy et ainsi rejoindre la piste cyclable et le futur sentier pédestre de l'avenue Pierre-Dupuy.

✓ RECOMMANDATION 5

Ancien Musée d'art contemporain

Compte tenu de son intérêt architectural, de son importance historique et culturelle et de son emplacement stratégique, que **Loto-Québec** redonne à l'ancien Musée d'art contemporain une vocation culturelle, artistique et sociale; qu'il soit rapidement réhabilité en vue de servir les besoins et projets des collectivités culturelles et sociales du secteur Bridge-Bonaventure; qu'il soit classé monument historique par le **gouvernement du Québec** et cité, à titre de monument historique, par la **Ville de Montréal**.

Compte tenu des inquiétudes que suscite son manque d'amour, qu'une évaluation complète de l'état de l'édifice soit faite dans les plus brefs délais.

■ RÉSUMÉ

RECOMMANDATIONS

✓ RECOMMANDATION 6

Circulation via le parc Jean-Drapeau

Que le **parc Jean-Drapeau**, en cas d'application de mesures de mitigation de la circulation, émette des vignettes, voire des transpondeurs (ou toute autre forme de laisser-passes) pour permettre aux résident.es et aux employé.es de la Cité-du-Havre de circuler librement à des fins de transit vers le pont Jacques-Cartier.

✓ RECOMMANDATION 7

Rue des Irlandais et sous-voie Bonaventure

Que la société **Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain, inc. (PJCCI)** rouvre, sous le tablier de l'autoroute Bonaventure, le passage sous voie de la rue des Irlandais pour faciliter la circulation portuaire et industrielle et assurer une meilleure fluidité de la circulation locale vers — et depuis — l'avenue Pierre-Dupuy.

Que **PJCCI** libère le dessous du tablier de l'autoroute Bonaventure et l'aménage (pavage, signalisation et éclairage) en larges et invitantes pistes cyclable et piétonnière, désenclavant ainsi le secteur Bridge-Bonaventure en reliant les (projetées) pistes cyclables du pont Samuel-De Champlain et de l'avenue Pierre-Dupuy à celle du canal de Lachine, et les trottoirs de l'avenue Pierre-Dupuy à ceux de la rue Mill.

Que la **Société immobilière du Canada**, propriétaire de la rue des Irlandais, y aménage un trottoir et une voie cyclable sécuritaires favorisant la circulation active.

✓ RECOMMANDATION 8

Sentier pédestre sur Pierre-Dupuy

Que la **Ville de Montréal** et l'**Administration portuaire de Montréal** s'entendent pour créer un sentier pédestre et des belvédères d'observation le long de la piste cyclable de l'avenue Pierre-Dupuy (à partir du Chemin des Moulins jusqu'au pont de la Concorde) et que ces installations de circulation active se connectent à l'éventuelle piste pédestre et cyclable provenant du pont Samuel-de Champlain prévue par PJCCI.

D'ici là, que l'Administration du Port de Montréal prenne en considération la demande réitérée depuis 2016 par les résident.es de la Cité-du-Havre de débarrasser son terrain en friche le long de l'avenue Pierre-Dupuy de sa végétation spontanée afin de dégager la vue imprenable qu'elle permettait à l'origine sur la ville de Montréal et sur ses installations portuaires.

✓ RECOMMANDATION 9

Table de concertation

Étant donné la multiplicité des acteurs institutionnels concernés, que soit pérennisée la **Table de concertation** afin de poursuivre les échanges et de planifier la mise en œuvre des recommandations.

✓ SUGGESTION

Un changement de nom pour le secteur Bridge-Bonaventure

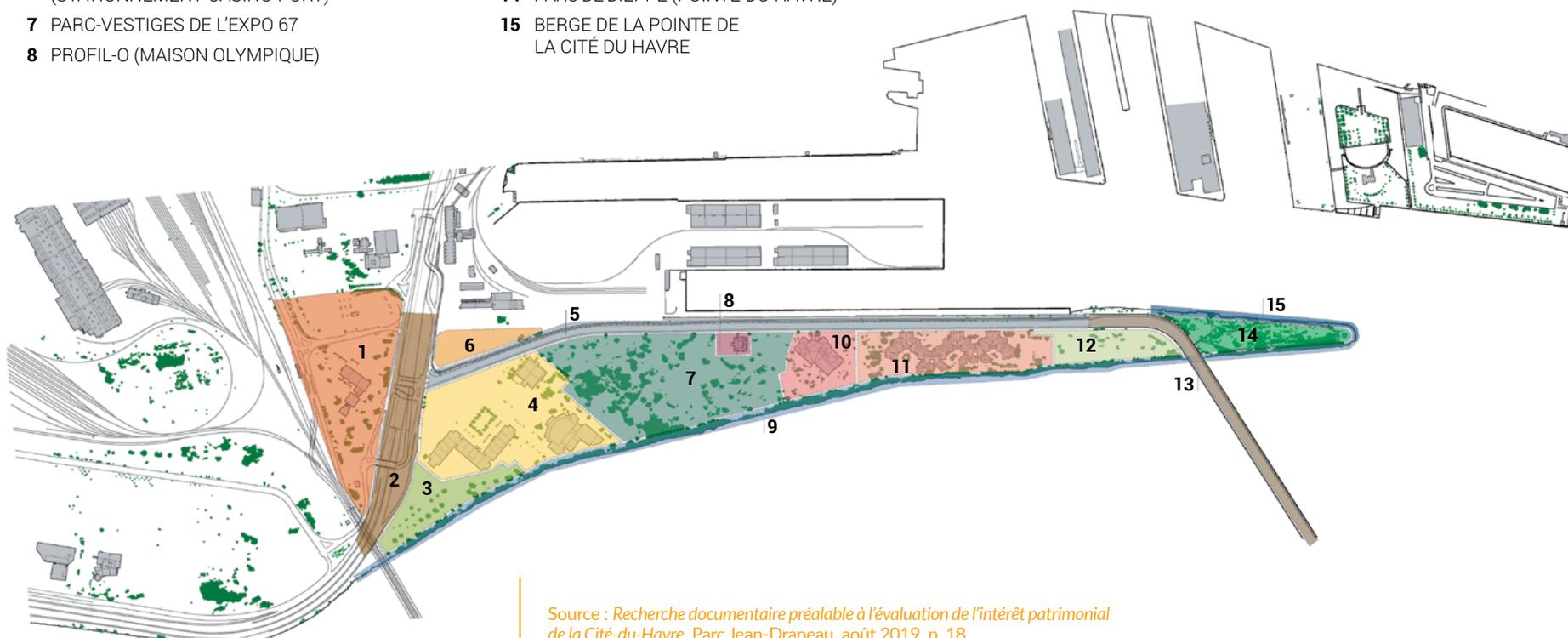
Profiter de la démarche actuelle pour lancer une large consultation afin d'offrir un nom plus pertinent et plus évocateur au secteur Bridge-Bonaventure.

■ CARTE

La Cité-du-Havre

LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA CITÉ-DU-HAVRE

- | | |
|---|---|
| 1 ENCLAVE BRIDGE-BONAVENTURE | 9 BERGE LONGEANT LE FLEUVE |
| 2 TABLIER DE L'AUTOROUTE BONAVENTURE | 10 TROPIQUES NORD |
| 3 POINTE AU PIED DU PONT VICTORIA | 11 HABITAT 67 |
| 4 PÔLE CULTUREL ET PERMANENT DE L'EXPO 67 | 12 PELOUSE AU PIED DU PONT DE LA CONCORDE (PARC DE L'HABITAT) |
| 5 AVENUE PIERRE-DUPUY | 13 PONT DE LA CONCORDE |
| 6 PLACE D'ACCUEIL (STATIONNEMENT CASINO-PORT) | 14 PARC DE DIEPPE (POINTE DU HAVRE) |
| 7 PARC-VESTIGES DE L'EXPO 67 | 15 BERGE DE LA POINTE DE LA CITÉ DU HAVRE |
| 8 PROFIL-O (MAISON OLYMPIQUE) | |

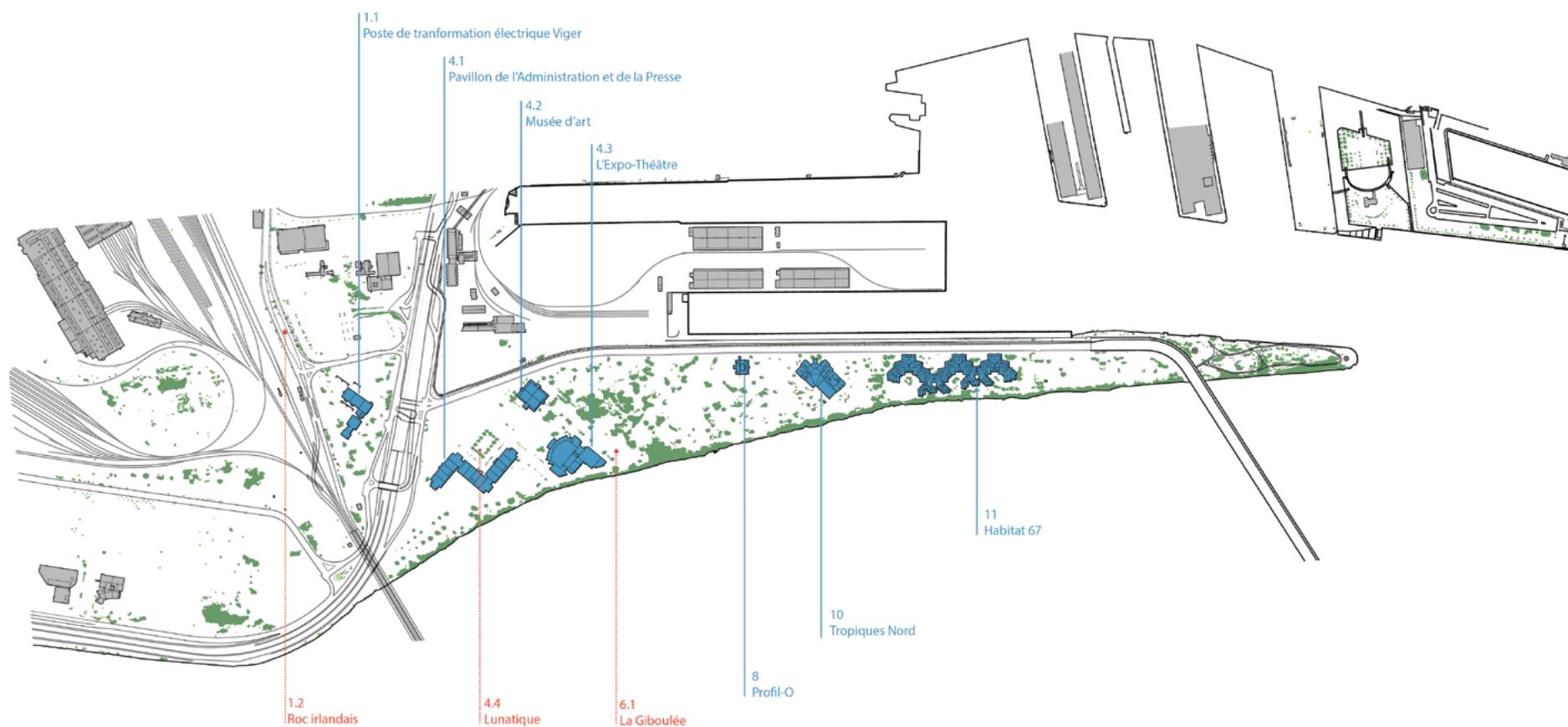


Source : Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la Cité-du-Havre, Parc Jean-Drapeau, août 2019, p. 18.

■ CARTE

La Cité-du-Havre

LES BÂTIMENTS ET ŒUVRES D'ART DE LA CITÉ-DU-HAVRE



Source : Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la Cité-du-Havre, Parc Jean-Drapeau, août 2019, p. 19.

■ CARTE

La Cité-du-Havre, 1967



■ PRÉSENTATION

La Cité-du-Havre

SON HISTOIRE

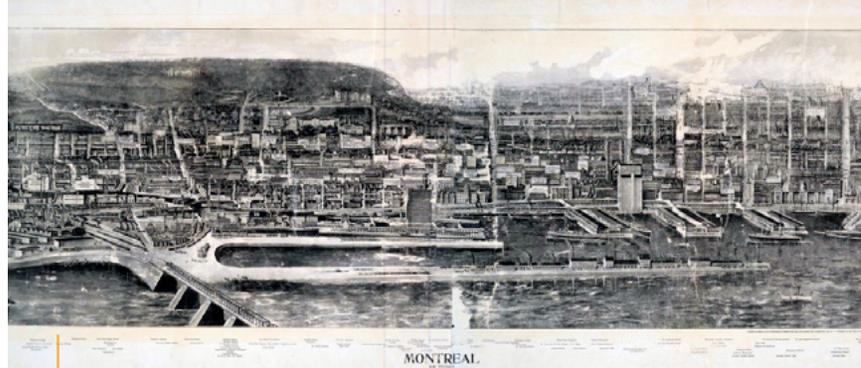
La Cité-du-Havre trouve ses origines au début du 20^e siècle⁴, au moment où l'on construit la jetée Mackay pour protéger le port des inondations annuelles que subit le Vieux-Montréal.

En 1965, la jetée Mackay, renommée Cité-du-Havre, élargie et reliée par le pont de la Concorde aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, devient le portail officiel d'Expo 67. On y construit un pavillon d'accueil, des jardins et de nombreux pavillons thématiques. Cinquante millions de visiteurs et visiteuses viennent y découvrir Expo 67. La spécificité de la Cité-du-Havre, c'est de présenter au monde entier les dernières avancées humaines et technologiques du Canada, du Québec et de Montréal, alors que les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame feront place aux pavillons nationaux des pays participants. À partir de la Cité-du-Havre, ils empruntent le train léger sur rail, l'Expo-Express, pour visiter l'ensemble de l'exposition universelle⁵.

Aujourd'hui, plusieurs des pavillons, bâtiments et aménagements réalisés pour Expo 67 existent encore, notamment l'édifice du Port de Montréal (ancien pavillon de l'administration et de la presse), les studios Mels (ancien



Inondations à Montréal, 1886. Archives de Montréal



Port de Montréal et jetée Mackay, 1904. Photo : J.L. Wiseman, Université McGill



Cité-du-Havre, 1967. Archives de la Ville de Montréal

Expo-Théâtre), l'ancien Musée d'art contemporain (Musée d'art en 1967) et, bien sûr, Habitat 67, l'un des emblèmes architecturaux de Montréal.

La Cité-du-Havre est toujours un lieu accueillant et facilement accessible, chargé d'histoire, riche de panoramas imprenables, d'édifices exemplaires de l'architecture moderne et d'espaces de verdure remarquables.

⁴ Nicolas Hugo Chebin, *Bridge-Bonaventure : La Pointe industrielle. Un secteur à reconnecter*, [Montréal], Éditions Histoire Québec, 2018.

⁵ L'Expo Express était un métro de surface automatisé, premier du genre, comportant cinq stations sur un parcours de 5,7 kilomètres. Il a été démantelé en 1972. Il a transporté 44 millions de visiteurs en 1967. Source : Wikipédia.

SES CARACTÉRISTIQUES

Une ouverture sur l'extérieur : la Cité-du-Havre, cette presqu'île qui couvre 54 hectares, soit 24 % du secteur Bridge-Bonaventure, est reliée au centre-ville de Montréal par l'autoroute Bonaventure et à la Rive-Sud par trois ponts : le pont Jacques-Cartier, via le pont de la Concorde et le parc Jean-Drapeau, le pont Victoria et le pont Samuel-De Champlain.

Un espace résidentiel : les ensembles d'habitation de la Cité-du-Havre regroupent 325 appartements logeant près de 800 personnes, soit la totalité de la population résidentielle du secteur Bridge-Bonaventure. Parmi ces ensembles, mentionnons particulièrement Habitat 67, classé immeuble patrimonial en 2009 – sans doute le monument montréalais le plus connu dans le monde –, et Tropiques Nord avec son grand jardin exotique intérieur entouré de terrasses.

Des espaces verts exceptionnels : la Cité-du-Havre possède les seuls grands espaces verts de tout le secteur Bridge-Bonaventure, soit le parc de Dieppe, le parc de l'Habitat et le parc-vestiges, dont la canopée est remarquable.



Habitat 67
Société
Radio-Canada



Tropiques Nord
Photo :
patboninfilms.com

Parc-vestiges Photo : Lucette Lupien



Profil-O
Photo : Gérard Paris

■ PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

1. Intégration au Parc-Jean-Drapeau

La Cité-du-Havre, l'éternelle oubliée...

Parmi les photos aériennes prises en 1967 du site de l'Expo, la Cité-du-Havre ne figure pratiquement jamais – c'est comme si cette section du site n'avait pas d'importance et pourtant... On y retrouve l'édifice administratif et de la Presse, Radio-Canada, la superbe collection du Musée des Beaux-arts et surtout, le pavillon thématique « l'Homme dans la Cité » et son laboratoire grandeur nature : Habitat 67.

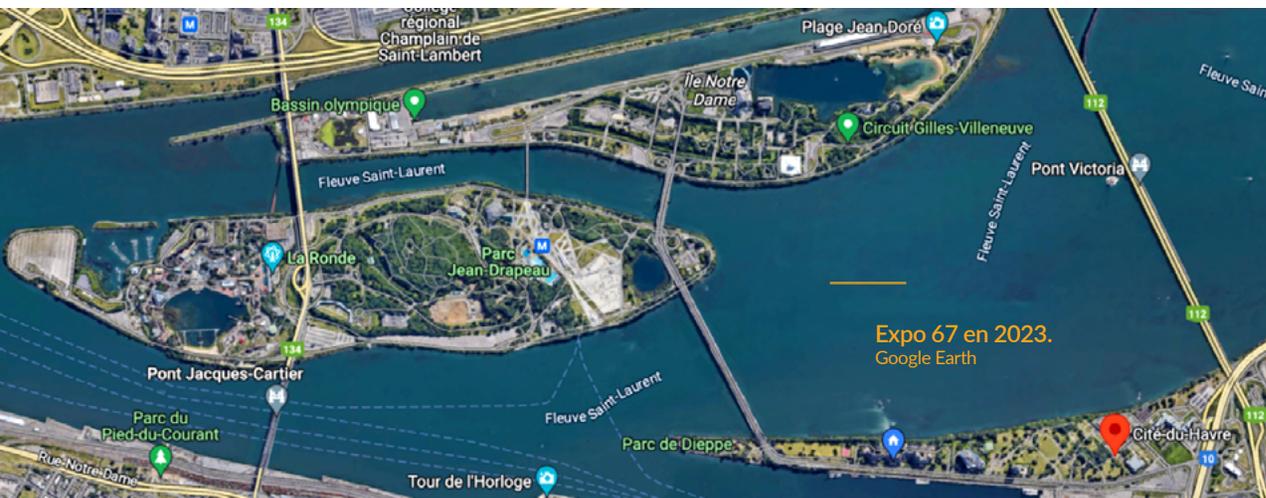
Pratiquement abandonné depuis plusieurs décennies, le centre de la Cité-du-Havre est devenu, au fil du temps, le « parc des Vestiges » – souvenir d'une exposition mémorable, mais aujourd'hui oublié. Il est inconcevable que ce bout de terre arraché au fleuve pour recevoir le monde ne soit plus considéré comme un élément incontournable du site de l'Exposition de 1967. Il doit être intégré au parc Jean-Drapeau afin de protéger et valoriser ce patrimoine.

- Roger Laroche, historien. 2023

Pour organiser l'Expo 67, deux grands espaces furent réaménagés : la Cité-du-Havre et l'île Sainte-Hélène et un autre fut créé de toutes pièces : l'île Notre-Dame. L'espace de la Cité-du-Havre comprenait les édifices de l'accueil et ce qui est très important : les pavillons thématiques témoignant des dernières avancées humaines et technologiques du Canada, du Québec et de Montréal, alors que les îles se consacraient aux pavillons nationaux des pays participants. Ainsi, c'est particulièrement la Cité-du-Havre qui répondait à l'objectif principal de l'Expo, soit mettre en valeur les réalisations technologiques, industrielles et culturelles du pays hôte.

Aujourd'hui la Cité-du-Havre porte bien son nom. C'est un havre de verdure comportant de nombreux artefacts de 1967 (tracé de rue, mobilier urbain, sculptures, etc.) et plusieurs édifices en très bon état dont celui de l'Administration portuaire de Montréal et surtout Habitat 67, classé immeuble patrimonial en 2009, **le seul édifice de tout l'Expo qui conserve encore sa vocation d'origine, l'habitation.**

C'est pourquoi, il est difficile – voire impossible – de comprendre pourquoi la Cité-du-Havre ne fut pas intégrée au parc Jean-Drapeau dès sa création. À cause de sa communauté d'esprit, d'architecture, d'histoire et somme toute de finalité avec le parc Jean-Drapeau, nous recommandons :



✓ RECOMMANDATION 1

Intégration au parc Jean-Drapeau

Que la Cité-du-Havre soit considérée comme faisant partie intégrante du **parc Jean-Drapeau**, puisqu'elle en constitue une composante naturelle et incontournable de par sa situation géographique, son architecture, son histoire et sa finalité.

2. Espaces verts : La Cité-du-Havre, véritable poumon du secteur Bridge-Bonaventure

Le secteur Bridge-Bonaventure ne dispose que de rares espaces verts, dont les plus intéressants, ceux dotés des plus beaux arbres, sont situés à la Cité-du-Havre. À l'extrémité nord se trouvent le parc de Dieppe (propriété de la Ville de Montréal) et le parc de l'Habitat (propriété de la Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL]). À l'extrémité sud se trouve le terrain d'usage résidentiel appelé le parc-vestiges (propriété de la SCHL et d'Ivanhoé Cambridge, bras immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec), situé entre Tropiques Nord et l'ancien Musée d'art contemporain.

2.1. Le parc-vestiges

La Cité-du-Havre possède à elle seule la presque totalité des espaces verts du secteur Bridge-Bonaventure; le parc-vestiges — que la ville a renommé l'espace-vestiges on ne sait pourquoi — possède une magnifique canopée, la voûte forestière, composée de 334 arbres plus que cinquantenaires, plantés pour l'Expo 67. Cette voûte joue un rôle très important dans l'équilibre calorifique et la séquestration du carbone pour l'ensemble du secteur Bridge-Bonaventure. Le Plan directeur planifie de verdir le secteur et d'y créer de nouveaux espaces verts mais nous croyons qu'il faut d'abord et avant tout préserver soigneusement ceux qui existent déjà.

Lors de la session de questions-réponses de l'OCPM du 16 mai 2023, un représentant de l'urbanisme de Montréal⁴ a clairement indiqué que la raison pour laquelle le zonage du parc-vestiges ne peut être changé de résidentiel à parc, c'est que la ville de Montréal s'exposerait alors à des poursuites de la part des propriétaires actuels. Pourtant ce sont des institutions publiques qui en sont propriétaires. Ces agences gouvernementales — fédérale et québécoise — devraient avoir à cœur elles aussi de conserver le couvert végétal et les vestiges archéologiques uniques de la Cité-du-Havre.



Parc-vestiges. Google Earth

Dans la carte du Plan directeur que l'on voit à la page suivante, l'hypothèse suggérée par la ville est de répartir les 2 500 logements proposés pour le Parc-vestiges en 10 édifices, ce qui représente 250 logements par édifice. Profil-O, l'édifice actuel le plus rapproché, comprend 50 logements.

Les 3 édifices actuels de la Cité-du-Havre comptent au total 325 logements et voici que, sur une superficie équivalente, on voudrait en créer presque 9 fois plus !!! Et ce, tout en disant vouloir respecter « une densité urbaine cohérente et en harmonie avec la partie de la Cité-du-Havre déjà construite ».

⁴ Il est difficile, voire risqué de verser ce terrain en parc, compte tenu de l'affectation du sol. Il y a des droits à construire et donc, la ville s'exposerait à des poursuites. Karim Charef, Chef de division, Service de l'urbanisme et de la mobilité de Montréal. <https://www.youtube.com/watch?v=lgpDbCxjzpg>, 15 :09



Plan partiel de l'hypothèse d'aménagement du Plan directeur, page 36-37

Le plan indique vouloir : y créer un espace vert public, consolider l'habitation, consolider et diversifier la vocation économique et culturelle, favoriser l'implantation de commerces et de services de proximité, développer les activités récréotouristiques et culturelles. Comment, dans ces conditions, « *conserver l'important couvert végétal mature de la Cité-du-Havre, notamment les plantations historiques associées aux aménagements d'Expo 67 [ainsi que les artefacts archéologiques] et adapter l'implantation des nouvelles constructions en conséquence ?* » (Plan directeur, page 90) C'est tout et son contraire.

✓ RECOMMANDATION 2

Parc-Vestiges

Qu'afin de conserver et de mettre en valeur son histoire, ses artefacts archéologiques, artistiques, architecturaux de l'Expo 67 et sa canopée luxuriante et mature, le parc-vestiges (ou l'espace-vestiges) soit cédé à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la ville de Montréal par ses propriétaires, la **SCHL** et **Ivanhoé Cambridge**, et qu'il soit considéré à l'instar de l'ensemble de la Cité-du-Havre comme faisant partie intégrante du parc Jean-Drapeau.



Parc-vestiges. Photo : Lucette Lupien

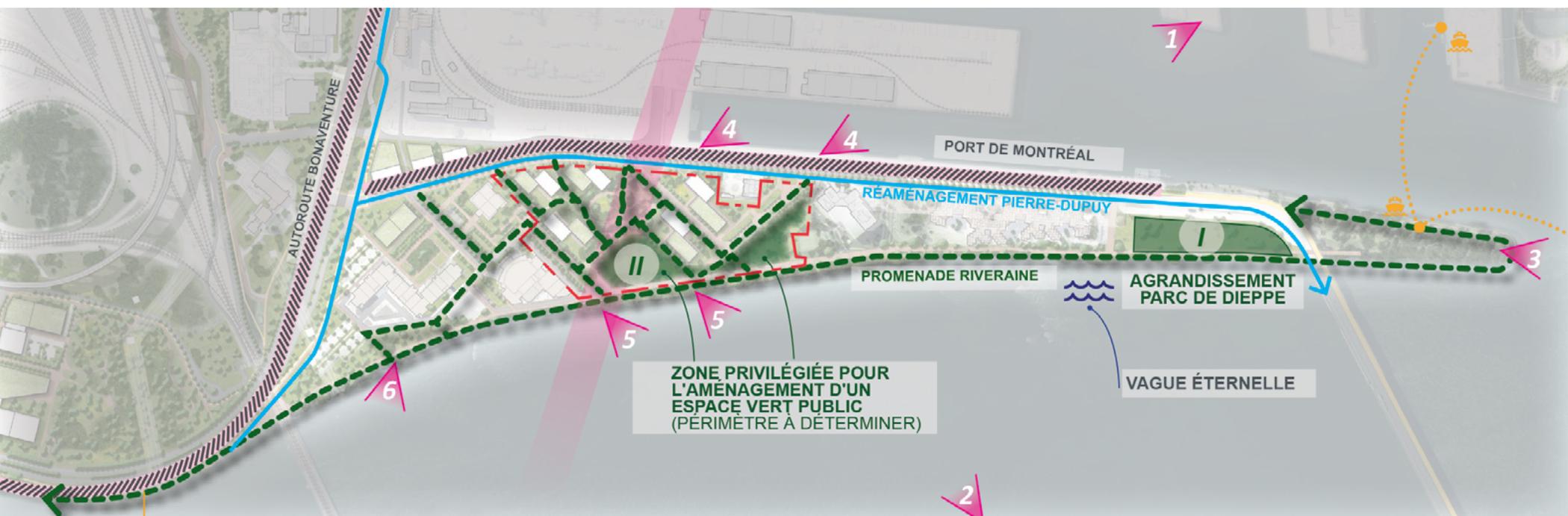
2.2. Le parc de Dieppe

Déjà en 2019, comme nous en témoignons dans notre précédent mémoire, le parc de Dieppe était dans un piètre état. Et pourtant il est très fréquenté, en particulier par les adeptes de la marche, du vélo et de la pêche récréative et les nombreuses communautés culturelles qui viennent y pique-niquer en famille. Quatre ans plus tard, force est de constater qu'il est dans un état lamentable voire dangereux, rien qui rende hommage et respect aux soldats qui sont morts à la guerre de 39-45, à qui ce parc est dédié. C'est pourquoi nous recommandons, à l'instar du Plan directeur (page 90) :

✓ RECOMMANDATION 3

Parc de Dieppe

Que la **ville de Montréal** remette rapidement en bonne condition le parc de Dieppe qui est dans un triste et dangereux état, indigne de sa notoriété et de sa popularité et qu'il soit agrandi en lui rattachant l'espace appelé « la pelouse de l'Habitat », situé entre le parc de Dieppe et Habitat 67.



Source : Plan directeur, page 89



Photo : Alain Perez, 2023

2.3. La bande riveraine

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain, inc. (PJCCI) prévoit entreprendre la transformation prochaine de l'autoroute Bonaventure en un boulevard urbain, jumelé à une piste cyclable et pédestre à partir du pont Samuel-de Champlain jusqu'à l'avenue Pierre-Dupuy. Cette bande riveraine prévoit aussi longer le fleuve derrière l'édifice de l'Administration portuaire de Montréal (APM), le parc-vestiges et se rendre ainsi jusqu'au parc de Dieppe. Cela étant, il est évident à l'œil nu qu'il n'est pas possible de longer les édifices de Tropiques-Nord et Habitat 67, du côté du fleuve. L'érosion des berges a rongé la pente abrupte en cet endroit et la bande riveraine n'existe pratiquement plus. Derrière ces édifices, la majorité des arbres matures se retrouvent sur cette bande riveraine — lesquels devraient être enlevés si une promenade était aménagée — ce qui serait une aberration et favoriserait d'autant plus l'érosion. C'est pourquoi nous recommandons :

✓ RECOMMANDATION 4

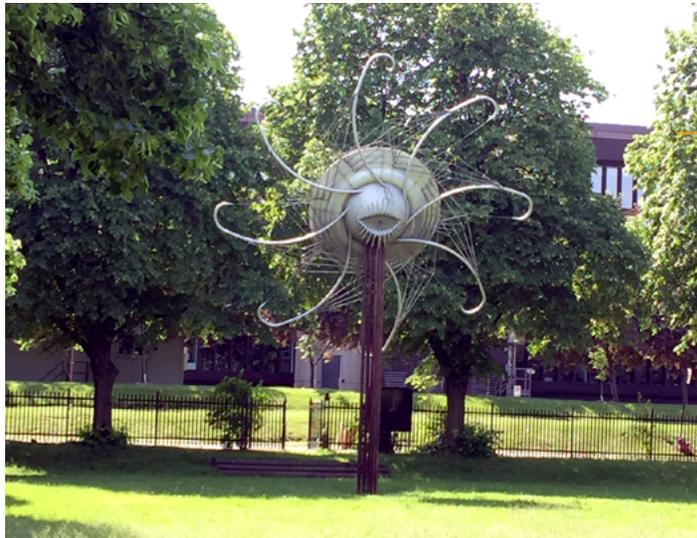
Bande riveraine

Que la bande riveraine projetée qui longe le fleuve depuis le pont Samuel-de Champlain bifurque vers l'avenue Pierre-Dupuy, à partir du Chemin des Moulins, pour rejoindre la piste cyclable actuelle et le futur sentier pédestre **OU** Que la bande riveraine qui longe le fleuve depuis le pont Samuel-de Champlain se rende au parc-vestiges pour bifurquer vers Pierre-Dupuy et ainsi rejoindre la piste cyclable et le futur sentier pédestre de l'avenue Pierre-Dupuy.

3. Remettre en valeur le patrimoine bâti

On oublie parfois que la Cité-du-Havre possède, à part Habitat 67, d'autres trésors architecturaux hérités d'Expo 67. À l'entrée de la Cité, un ensemble de trois édifices compose le pôle culturel et permanent d'Expo 67 : l'édifice du Port de Montréal (ancien Pavillon de l'administration et de la presse), les studios de cinéma Mels (ancien Expo-Théâtre) et l'ancien Musée d'art contemporain (Musée d'art en 1967).

Sur le site demeurent quelques œuvres d'art encore en bon état, dont Lunatique de Richard Turner. L'édifice du Port possède aussi de très beaux bas-reliefs ornant chacune de ses trois entrées monumentales : des œuvres d'Ulysse Comtois, Armand Vaillancourt, Ted Bieler et Graham Caughtry. La Giboulée, fontaine-sculpture de Jean Cartier, est malheureusement dans un bien piètre état et mériterait qu'on lui redonne sa splendeur d'antan.



Lunatique de
Richard Turner,
1967.
Photo :
Lucette Lupien



La Giboulée, sculpture-fontaine de Jean Cartier, 1967.
À l'époque et maintenant.

L'ancien Musée d'art contemporain nous préoccupe beaucoup. Propriété de Loto-Québec depuis quelques années, le bâtiment semble à l'abandon après avoir servi d'entrepôt. Les allées extérieures sont fissurées, l'éclairage est défaillant et les murs abîmés de trous et de fissures. Tout est en place pour qu'un incendie le fasse disparaître. Loto-Québec, en tant que société d'État, devrait assumer sa responsabilité citoyenne et en prendre soin. Le Plan directeur souhaite « *Réhabiliter l'ancien musée d'art en privilégiant un usage commercial, communautaire ou institutionnel compatible d'accès public.* » (Page 91). Nous appuyons cet objectif et c'est pourquoi nous recommandons :



Ancien Musée d'art contemporain. Source : Benjamin News Company



Ancien Musée d'art contemporain. Google

Ancien Musée d'art contemporain.

Photo : Lucette Lupien



✓ RECOMMANDATION 5

Ancien Musée d'art contemporain

Compte tenu de son intérêt architectural, de son importance historique et culturelle et de son emplacement stratégique, que **Loto-Québec** redonne à l'ancien Musée d'art contemporain une vocation culturelle, artistique et sociale; qu'il soit rapidement réhabilité en vue de servir les besoins et projets des collectivités culturelles et sociales du secteur Bridge-Bonaventure; qu'il soit classé monument historique par le **gouvernement du Québec** et cité, à titre de monument historique, par la **Ville de Montréal**.

Compte tenu des inquiétudes que suscite son manque d'amour, qu'une évaluation complète de l'état de l'édifice soit faite dans les plus brefs délais.

4. Désenclaver la Cité-du-Havre et faciliter la circulation automobile, cycliste et piétonnière

4.1. Circulation de transit

L'avenue Pierre-Dupuy est la seule voie de circulation qui traverse la Cité-du-Havre du sud (Chemin des Moulins) au nord (Pont de la Concorde). Comme l'administration du parc Jean-Drapeau, soucieuse de maintenir la qualité environnementale du parc, prévoit à moyen terme interrompre la circulation automobile à l'intérieur du parc, ce qui empêcherait le passage des véhicules automobiles entre Pierre-Dupuy et le pont Jacques-Cartier, le moindre incident routier sur Pierre-Dupuy pourrait alors paralyser entièrement la circulation dans la Cité-du-Havre.

Pour assurer la libre circulation et la sécurité des résident.es et des employé.es, nous recommandons :

✓ RECOMMANDATION 6

Circulation via le parc Jean-Drapeau

Que le **parc Jean-Drapeau**, en cas d'application de mesures de mitigation de la circulation, émette des vignettes, voire des transpondeurs (ou toute autre forme de laisser-passer) pour permettre aux résident.es et aux employé.es de la Cité-du-Havre de circuler librement à des fins de transit vers le pont Jacques-Cartier.



Sortie nord de la Cité-du-Havre vers le pont Jacques-Cartier.

Photo : Lucette Lupien



Piste cyclable de la Cité-du-Havre.

Photo : Lucette Lupien

4.2 Rue des Irlandais et sous-voie Bonaventure

La plupart des véhicules en provenance de l'autoroute Bonaventure ou du pont Victoria se dirigeant vers le secteur Bridge-Bonaventure doivent présentement passer par l'avenue Pierre-Dupuy, sous l'autoroute Bonaventure. C'est une manœuvre rendue difficile par le gabarit des camions et des véhicules commerciaux. Nous souhaitons fluidifier la circulation routière, cycliste et piétonne en rouvrant la rue des Irlandais sous Bonaventure, en libérant l'espace sous l'autoroute aux cyclistes et aux piétons et en dotant la rue des Irlandais de voies cyclables et piétonnes entre la rue Bridge et le Chemin des Moulins. C'est pourquoi nous recommandons, à l'instar du Plan directeur de mise en valeur :

✓ RECOMMANDATION 7

Rue des Irlandais et sous-voie Bonaventure

Que la société **Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain, inc. (PJCCI)** rouvre, sous le tablier de l'autoroute Bonaventure, le passage sous voie de la rue des Irlandais pour faciliter la circulation portuaire et industrielle et assurer une meilleure fluidité de la circulation locale vers – et depuis – l'avenue Pierre-Dupuy.

Que **PJCCI** libère le dessous du tablier de l'autoroute Bonaventure et l'aménage (pavage, signalisation et éclairage) en larges et invitantes pistes cyclable et piétonnière, désenclavant ainsi le secteur Bridge-Bonaventure en reliant les (projetées) pistes cyclables du pont Samuel-De Champlain et de l'avenue Pierre-Dupuy à celle du canal de Lachine, et les trottoirs de l'avenue Pierre-Dupuy à ceux de la rue Mill.

Que la **Société immobilière du Canada**, propriétaire de la rue des Irlandais, y aménage un trottoir et une voie cyclable sécuritaires favorisant la circulation active.



Passage sous l'autoroute Bonaventure, depuis l'avenue Pierre-Dupuy.
Photo : Lucette Lupien



Passage sous l'autoroute Bonaventure depuis la rue Mill.
Photo : Lucette Lupien

4.3 Sentier pédestre sur Pierre-Dupuy

La piste cyclable de l'avenue Pierre-Dupuy reçoit au moins 4 000 cyclistes circulant de — et vers — la Rive-Sud quotidiennement en saison. Toutefois, à leur grand désarroi, les cyclistes doivent partager cette piste non seulement avec les adeptes du jogging et les personnes promenant leur chien, mais aussi avec les touristes et des groupes qui s'y installent pour prendre des photos – parfois même des photos de mariage – avec la ville ou Habitat 67 en magnifique fond de décor. Malgré qu'un trottoir existe bel et bien de l'autre côté de l'avenue, tous préfèrent nettement le côté de l'eau. Un projet est prévu par l'APM pour créer un sentier pédestre partiel de 500 m à l'automne 2023. Nous croyons que ce sentier devrait relier le Chemin des Moulins au pont de la Concorde afin de se raccorder au sentier projeté provenant du pont Samuel-de Champlain.

✓ RECOMMANDATION 8

Sentier pédestre sur Pierre-Dupuy

Que la **Ville de Montréal** et l'**Administration portuaire de Montréal** s'entendent pour créer un sentier pédestre et des belvédères d'observation le long de la piste cyclable de l'avenue Pierre-Dupuy (à partir du Chemin des Moulins jusqu'au pont de la Concorde) et que ces installations de circulation active se connectent à l'éventuelle piste pédestre et cyclable provenant du pont Samuel-de Champlain prévue par PJCCI.

D'ici là, que l'Administration du Port de Montréal prenne en considération la demande réitérée depuis 2016 par les résident.es de la Cité-du-Havre de débarrasser son terrain en friche le long de l'avenue Pierre-Dupuy de sa végétation spontanée afin de dégager la vue imprenable qu'elle permettait à l'origine sur la ville de Montréal et sur ses installations portuaires.

Terrain en friche longeant la piste cyclable.

Photo : Michel Lacroix



5. Assurer le suivi des recommandations

À l'instar du suivi au précédent Rapport sur Bridge-Bonaventure de l'OCPM de 2020, il continue d'être pertinent de pérenniser une forme de suivi impliquant les principaux acteurs de la communauté. C'est pourquoi, tel que le propose le Plan directeur, nous recommandons :

✓ RECOMMANDATION 9

Table de concertation

Étant donné la multiplicité des acteurs institutionnels concernés, que soit pérennisée **la Table de concertation** afin de poursuivre les échanges et de planifier la mise en œuvre des recommandations.



6. Suggestion : Un changement de nom pour le secteur Bridge-Bonaventure

L'appellation « Secteur Bridge-Bonaventure » fait référence aux voies d'entrée et de sortie de notre secteur : le pont Victoria et l'autoroute Bonaventure. Nous mettons ainsi l'accent sur la circulation plutôt que sur l'identité. C'est vrai que les parcelles qui composent le secteur ont des vocations diverses et il est difficile de leur donner un nom rassembleur.

Comment déterminer notre agglomération : est-ce un village ? Ou puisqu'un faubourg est un quartier d'une ville, qui se développe à l'extérieur de l'enceinte de celle-ci⁵, serions-nous un faubourg, à l'instar du faubourg des Récollets ?

À titre d'exemple : puisque la chasse aux oies par les autochtones constitue la première vocation du secteur et évoque à la fois la proximité du fleuve et ses origines, nous pourrions l'appeler le **Faubourg-aux-Oies**, rendant ainsi hommage au premier usage connu du territoire et aux Amérindiens qui venaient chasser ici.

Plusieurs autres appellations faisant appel à une caractéristique propre au secteur pourraient convenir tout aussi bien. C'est pourquoi nous suggérons de :

✓ SUGGESTION

Un changement de nom pour le secteur Bridge-Bonaventure

Profiter de la démarche actuelle pour lancer une large consultation afin d'offrir un nom plus pertinent et plus évocateur au secteur Bridge-Bonaventure.

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Faubourgs_de_Montreal

GÉNÉRIQUE

Source :
Plan directeur,
page 20

- **Comité d'idéation et de rédaction** Lucette Lupien, responsable
Denise Gaumont
Michel Létourneau
- **Mise en page** Liliane Racine
- **Remerciements** Richard Martel
Pierre Papillier
- **Remerciements pour les photos** Gérard Paris
Alain Perez
Michel Lacroix
Benoît Bessette

JUIN 2023